

## Conseil d'Administration

Saint-Martin-d'Hères, le 18/01/2022

### Conseil d'administration du 18/01/2022 Délibération N°CA-2022-04

#### NATURE : PARTENARIATS

**Objet : Convention de coopération et de subvention avec l'association des diplômés de Sciences Po Grenoble.**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements, et notamment son article 5,*

*Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts,*

*Vu la délibération n°CA-02-2020 du conseil d'administration du 21 février 2020 relative à la détermination des catégories de contrats et délégations de pouvoir à la directrice de l'IEP,*

*Vu le règlement intérieur de l'IEP de Grenoble modifié, adopté par délibération n°CA-2018-06 du conseil d'administration du 13 mars 2018,*

*Vu la délibération N°CA-2020-33 du 29 septembre 2020, relative à la convention de coopération avec l'association des diplômés de Sciences Po Grenoble.*

Dans l'objectif de satisfaction de ses missions de service public, l'Institut des Etudes Politiques de Grenoble est soucieux de l'avenir de ses étudiants à la sortie de ses murs.

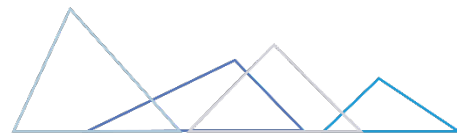
Parallèlement, l'association de ses anciens élèves souhaite créer des liens entre les anciens étudiants et les étudiants en cours de cursus afin de permettre, notamment, à ces derniers une insertion dans la vie professionnelle.

Partageant ainsi des intérêts communs, les deux personnes morales entendent contribuer par leurs facultés respectives à l'insertion dans la vie active des étudiants de l'institut, par la signature de cette nouvelle convention objet de la présente délibération, dans la continuité des précédentes votées par le conseil d'administration de l'IEP, au titre desquelles la dernière du 29 septembre 2020.

Sciences Po Grenoble et l'association des anciens diplômés ont entamé une réflexion à l'automne 2021 pour faire évoluer le partenariat et les stratégies communes à développer. Les travaux ont conduit à renforcer la coopération entre les deux personnes morales afin de renforcer l'image et la visibilité de Sciences Po Grenoble en tant que grande École, d'animer un réseau d'anciens élèves de nature à favoriser la notoriété de Sciences Po Grenoble et faciliter l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que la mobilité professionnelle de ses anciens élèves, de permettre une meilleure connaissance de l'insertion professionnelle des diplômés et de leur parcours professionnel.

Dans le cadre du soutien que Sciences Po Grenoble convient d'apporter à l'association des diplômés sur le fondement de son utilité sociale pour ses diplômés et futurs diplômés, l'IEPG souhaite procéder au versement à cette association d'une subvention de :

- 20 000€ pour l'année civile 2021 au titre de régularisation et compte-tenu des diligences accomplies d'un commun accord mais qui n'ont pas eu l'occasion d'être formalisée du fait des circonstances exceptionnelles liées aux crises successives traversées par l'établissement et à la vacance de plusieurs postes de direction;
- 25 000 € au titre de l'année 2022



Par conséquent, il est proposé au conseil d'administration de décider d'approuver la signature de la présente convention par la directrice et l'attribution d'une subvention.

*Annexe : Projet de convention de coopération et de subvention de 25 k€*

Le président fait procéder au vote.

**Résultat des votes :**

Nombre de présents : 17

Nombre de procurations : 10

Votes « Pour » : 27

Votes « Contre » : 0

Abstentions : 0

**Décision du Conseil d'administration : La signature de la convention de coopération et de subvention avec l'association des diplômés de Sciences Po Grenoble par la directrice est approuvée.**

**Jean-Luc Névache**  
**Président du Conseil d'administration**